

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 104 (1978)
Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grosse majorité a encore besoin d'être encadrée, guidée, conseillée, pour ne pas perdre des mois précieux.

Par la suite, lorsqu'ils connaissent déjà mieux les exigences de leur future profession, il devient possible de leur laisser davantage d'initiative, sans toutefois tomber dans l'auto-éducation et l'auto-enseignement, où les professeurs ne seraient plus que des spectateurs bienveillants.

Ce n'est qu'à ce stade que les étudiants peuvent commencer à participer à des travaux de recherche qui constituent, par ailleurs, une des activités essentielles d'un institut universitaire (sans en avoir toutefois le monopole). Nous prenons le mot « recherche » dans son sens classique qui ne devrait pas être altéré, pour ne pas laisser croire à des débutants qu'ils peuvent produire des connaissances nouvelles avant d'avoir acquis les rudiments du métier.

Le sujet est loin d'être épousé, mais dans le cadre de cette étude, nous devons nous limiter à l'essentiel. Ces considérations plutôt générales sur les méthodes d'enseignement n'avaient pas d'autre but que de donner notre point de vue sur quelques questions éminemment actuelles.

3.3 Contrôle des connaissances

La valeur de l'enseignement sera jugée en dernier lieu par les utilisateurs des œuvres qui auront été réalisées par les jeunes professionnels sortant d'une école d'architecture. À travers sa responsabilité vis-à-vis des volées d'élèves qui se suivent sur ses bancs, l'institution assume une responsabilité plus grande encore vis-à-vis de la société. En attestant par un diplôme que le candidat possède les connaissances de base nécessaires à l'exercice de sa profession, elle prend un engagement irrévocable qui exige une vérification préalable.

Cette vérification globale peut prendre théoriquement plusieurs formes. Pratiquement, nous n'en connaissons qu'une qui offre quelques garanties : c'est le travail de diplôme jugé par un jury comprenant, à côté des enseignants, des architectes et des ingénieurs praticiens choisis en dehors de l'école. Mais ce n'est pas suffisant.

Sans parler du caractère aléatoire de tout examen, il suffit de rappeler le risque réel de découvrir, au moment du diplôme, des lacunes impossibles à combler, pour comprendre que celui-ci doit être précédé de plusieurs contrôles intermédiaires sanctionnant chaque étape importante des études universitaires. L'auto-évaluation ne suffit pas. Sa valeur éducative est indiscutable, mais elle ne peut offrir des garanties suffisantes ni pour l'élève, ni pour la société.

Le contrôle continu incombe aux enseignants eux-mêmes. Quant aux contrôles périodiques et, à plus forte raison, à la vérification finale, ils doivent être confiés à des personnes non seulement compétentes, mais ayant aussi le recul nécessaire pour juger du résultat en toute objectivité.

Aujourd'hui, on aime souligner les aspects négatifs des examens, en oubliant totalement leurs aspects positifs qui sont pourtant nombreux. Sans en établir le bilan ici, nous aimerions poser deux questions : comment un jeune pourrait-il éprouver et, par conséquent, développer sa force, s'il n'a jamais eu l'occasion d'affronter une épreuve sérieuse au cours de ses études ? Comment pourrait-il, en outre, changer d'orientation à temps si rien ni personne ne l'avertit qu'il s'est peut-être trompé au sujet de sa vocation ou de sa capacité de faire face aux exigences de la profession choisie ?

Bien sûr le talent du futur architecte dépendra davantage de ses dispositions naturelles que de l'enseignement qu'il

aura suivi ou des examens qu'il aura réussis. Le rôle de l'école est néanmoins très important : elle transmet des connaissances indispensables, tout en faisant progresser celles-ci ; elle offre la possibilité d'acquérir et de tester des méthodes de travail qui permettront d'affronter par la suite des situations nouvelles ; elle contribue à développer le jugement et l'imagination créatrice, en même temps qu'elle affine les moyens d'expression nécessaires à cette dernière.

Pour accomplir sa mission, l'école a besoin de structures adéquates, de moyens suffisants et, surtout, d'un corps enseignant à la hauteur de sa tâche. Ne voulant pas quitter le domaine des principes généraux, nous nous arrêterons ici...

4. Conclusions

L'enseignement de l'architecture s'inscrit nécessairement dans un contexte économique et social donné. S'il doit prendre un certain recul par rapport à la pratique, il n'a pas le droit de faire abstraction des conditions d'exercice de la profession du lieu et du moment où il est dispensé.

Ces conditions changeront très certainement dans l'avenir, comme elles n'ont jamais cessé de se modifier dans le passé. Toutefois, au niveau de l'enseignement, il est plus important de donner un bagage de base polyvalent et de développer la faculté d'adaptation des professionnels de demain que de viser un avenir plus ou moins éloigné qui sera de toute façon différent de celui que l'on peut prévoir aujourd'hui.

En s'efforçant de dégager les traits fondamentaux et, surtout, les constantes de la profession, les auteurs du présent rapport avaient pour objectif de définir ce bagage minimal en fonction du rôle que l'architecte doit pouvoir assumer, avec compétence et conscience, au service de la collectivité.

Ils espèrent que ce document, qui exprime l'opinion de la majorité des architectes engagés dans la pratique, servira de référence dans les discussions sur la réforme de l'enseignement. C'est dans cet esprit que le comité de la section genevoise de la SIA a décidé sa publication.

Postes à pourvoir

Poste	Référence	Lieu de travail	Renseignements
Chef du Bureau d'évaluation des systèmes et des technologies (OSTA) au Département « Développement et Technologie » (DDT) de l'ESTEC	23/78	Noordwijk (Pays-Bas)	¹
Bibliothécaire assistant	22/78	Noordwijk (Pays-Bas)	²

¹ Chef de la Gestion du personnel, ASE/ESA, 8-10, rue Mario-Nikis, 75738 Paris Cedex 15 (France).

² Chef du personnel de l'ESTEC, Domeinweg, Noordwijk (Pays-Bas).

Le Laboratoire d'hydraulique de l'EPFL cherche un assistant en hydraulique, jeune ingénieur désireux de se consacrer à une recherche menant à une thèse de doctorat en environ trois ans. Activités annexes (limitées) : enseignement, essais sur modèles hydrauliques.

Exigences : connaissance de l'anglais et expérience du travail sur ordinateurs.

Entrée en service : immédiate ou à convenir.

Adresser offres écrites au professeur W. H. Graf, HYDREP, 65, route de Genève, CH - 1004 Lausanne.